

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION Proximus NV

Forme juridique¹ : **Société anonyme**

Adresse: **Boulevard du Roi Albert II-Koning Albert II laan**

N°: 27

Code postal: 1030

Commune: **Schaerbeek**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néerlandophone**

Adresse Internet²: **www.proximus.com**

Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0202.239.951

DATE **03-05-2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **16-04-2025**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2024

au

31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2023

au

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **66**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.5, 6.5.2, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Guillaume BOUTIN
Administrateur délégué

Signature
(nom et qualité)

Stefaan DE CLERCK
Président

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BOUTIN Guillaume CEO et Administrateur Délégué

Avenue Maréchal Ney 155, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur délégué

DE CLERCK Stefaan Président du Conseil d'Administration

Damkaai 7, 8500 Kortrijk, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

DE GUCHT Karel President of the Brussels School of Governance & Administrateur de sociétés

Hoogstraat 9, 9290 Berlare, Belgique

Mandat: Administrateur

de MAHIEU Béatrice CEO BeCode

Pierre Marchandstraat 51, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique

Mandat: Administrateur

HANARD Audrey Présidente du Conseil d'Administration de bpost & Partenaire chez Dalberg

Clapham Common South Side, Ground Flat 94, SW49DN London, Royaume-Uni

Mandat: Administrateur

OUASSARI Ibrahim CEO MolenGeek

Meiselaan 36, 1880 Kapelle-op-den-Bos, Belgique

Mandat: Administrateur

TILLEKAERTS Claire Administrateur de sociétés

Ter Ramenlaan 11, 9070 Destelbergen, Belgique

Mandat: Administrateur

COUNE Cécile Administrateur de sociétés

Rue du Duc 68, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique

Mandat: Administrateur

DE PRYCKER Martin Administrateur de sociétés

De Cauwerstraat 41, 9100 Sint-Niklaas, Belgique

Mandat: Administrateur

RUTTEN Catherine VP International, Government Affairs & Public Policy Vertex Pharmaceuticals

Avenue Emile Van Becelaer 107, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique

Mandat: Administrateur

SONNE Joachim Financial Advisor

Perrymead Street 29, SW6 3SN LONDON, Royaume-Uni

Mandat: Administrateur

VANDEBORRE Catherine Chief Financial Officer Elia

Clos du Champ de Bourgeois 11, 1330 Rixensart, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

VAN DEN HOVE Luc President & CEO imec

Jachthuislaan 29, 3210 Lubbeek, Belgique

Mandat: Administrateur

BASYN Caroline Chief Digital and Information Officer Adecco Group

Chemin des Vernes 16, 1936 Verbier, Suisse

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

DELOITTE, Réviseurs d'entreprises SRL 0429.053.863

Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1, boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00025

Mandat: Président du Collège des Commissaires

Représenté par:

1 Neijens Koen

Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1, boîte J 1930 Zaventem Belgique

Auditor, Numéro de membre : IBR A02022

Luc CALLAERT SRL 0463.716.022

Zwaluwstraat 117, 1840 Londerzeel, Belgique

Numéro de membre: B00342

Mandat: Commissaire

Représenté par:

1 Callaert Luc

Zwaluwstraat 117 1840 Londerzeel Belgique

Bedrijfsrevisor, Numéro de membre : A01123

DEBUCQUOY Jan Conseiller à la Cour des Comptes

Oude Sint-Gommarusstraat 27, 2800 Mechelen, Belgique

Numéro de membre: -

Mandat: Commissaire

Rappe Christophe Conseiller à la Cour des Comptes

Rue du Bataillon des Canaris 19, 5004 Bouge, Belgique

Numéro de membre: -

Mandat: Commissaire

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>8.765.772.859</u>	<u>8.125.203.505</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1.431.259.801	1.875.723.754
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	3.843.543.343	3.609.168.720
Terrains et constructions		22	2.977.490	94.637.322
Installations, machines et outillage		23	3.667.266.822	3.406.606.236
Mobilier et matériel roulant		24	14.016.548	12.682.301
Location-financement et droits similaires		25	66.220.052	65.221.857
Autres immobilisations corporelles		26	75.827.066	14.714.937
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	17.235.365	15.306.067
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	3.490.969.715	2.640.311.031
Entreprises liées	6.15	280/1	3.440.633.438	2.487.072.971
Participations		280	3.440.633.438	2.487.072.971
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	48.670.811	151.631.948
Participations		282	48.670.811	151.631.948
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	1.665.466	1.606.111
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.665.466	1.606.111

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.048.475.510</u>	<u>1.635.958.248</u>
Créances à plus d'un an		29	11.651	11.651
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	11.651	11.651
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	107.529.443	142.323.108
Stocks		30/36	102.606.836	126.123.241
Approvisionnements		30/31	35.513.969	46.328.293
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	67.092.867	79.794.948
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	4.922.607	16.199.867
Créances à un an au plus		40/41	464.765.166	656.410.896
Créances commerciales		40	373.349.932	360.412.567
Autres créances		41	91.415.233	295.998.329
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	242.853.201	592.995.072
Actions propres		50	78.206.392	131.066.195
Autres placements		51/53	164.646.809	461.928.877
Valeurs disponibles		54/58	152.655.915	150.537.170
Comptes de régularisation	6.6	490/1	80.660.135	93.680.352
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	9.814.248.369	9.761.161.754

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>1.470.179.791</u>	<u>1.303.605.262</u>
Apport		10/11	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital	6.7.1	10	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital souscrit		100	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves		13	183.275.320	237.178.328
Réserves indisponibles		130/1	178.291.964	231.493.886
Réserve légale		130	100.000.000	100.000.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	78.206.392	131.066.195
Soutien financier		1313		
Autres		1319	85.572	427.691
Réserves immunisées		132	4.983.356	5.684.442
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	285.333.356	65.110.006
Subsides en capital		15	1.571.114	1.316.929
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	<u>459.384.430</u>	<u>488.570.311</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	458.733.193	487.770.108
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	199.565	233.023
Autres risques et charges	6.8	164/5	458.533.628	487.537.085
Impôts différés		168	651.237	800.204

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>7.884.684.147</u>	<u>7.968.986.180</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	4.735.423.702	3.907.351.596
Dettes financières		170/4	4.211.354.425	3.318.771.611
Emprunts subordonnés		170	700.000.000	
Emprunts obligataires non subordonnés		171	3.089.680.961	2.889.812.327
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	17.577.822	25.804.559
Etablissements de crédit		173	400.000.000	400.000.000
Autres emprunts		174	4.095.643	3.154.725
Dettes commerciales		175	524.069.277	588.579.985
Fournisseurs		1750	524.069.277	588.579.985
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	2.948.742.617	3.839.521.941
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	727.130.198	1.161.593.814
Dettes financières		43	957.938.365	581.977.844
Etablissements de crédit		430/8		2.700.000
Autres emprunts		439	957.938.365	579.277.844
Dettes commerciales		44	792.529.200	896.348.876
Fournisseurs		440/4	792.529.200	896.348.876
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		33.678.303
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	360.977.601	359.768.507
Impôts		450/3	144.238.685	165.715.462
Rémunérations et charges sociales		454/9	216.738.916	194.053.045
Autres dettes		47/48	110.167.253	806.154.597
Comptes de régularisation	6.9	492/3	200.517.828	222.112.642
TOTAL DU PASSIF		10/49	9.814.248.369	9.761.161.754

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	4.503.189.665	4.481.387.260
Chiffre d'affaires	6.10	70	3.980.971.559	3.951.047.342
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	11.029.740	-2.581.945
Production immobilisée		72	399.073.874	471.687.287
Autres produits d'exploitation	6.10	74	82.056.062	61.184.408
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	30.058.431	50.168
Coût des ventes et des prestations		60/66A	4.372.497.990	4.384.219.243
Approvisionnements et marchandises		60	601.653.941	659.776.279
Achats		600/8	580.602.371	640.117.646
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	21.051.571	19.658.633
Services et biens divers		61	1.456.194.753	1.477.116.212
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-) 6.10	62	884.677.245	870.194.298
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.325.068.763	1.305.806.551
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-) 6.10	631/4	-6.295.167	340.676
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 6.10	635/8	-891.518	22.590.915
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	49.530.060	36.393.212
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	62.559.911	12.001.099
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	130.691.675	97.168.017

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	532.240.161	278.142.101
Produits financiers récurrents		75	162.309.137	278.131.452
Produits des immobilisations financières		750	108.298.494	245.110.465
Produits des actifs circulants		751	19.674.854	9.177.226
Autres produits financiers	6.11	752/9	34.335.789	23.843.760
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	369.931.024	10.649
Charges financières		65/66B	274.803.922	184.676.254
Charges financières récurrentes	6.11	65	271.937.006	182.578.313
Charges des dettes		650	195.730.907	138.524.480
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	51.693.993	13.956.330
Autres charges financières		652/9	24.512.106	30.097.503
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	2.866.916	2.097.941
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	388.127.914	190.633.864
Prélèvement sur les impôts différés		780	268.332	257.647
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	28.611.046	56.730.393
Impôts		670/3	55.723.803	67.515.066
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	27.112.757	10.784.673
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	359.785.200	134.161.118
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	701.086	701.086
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	360.486.285	134.862.204

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	425.596.291	452.323.087
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	360.486.285	134.862.204
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	65.110.006	317.460.884
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2	54.376.483	11.270.811
sur l'apport		791		
sur les réserves		792	54.376.483	11.270.811
Affectation aux capitaux propres		691/2	1.174.561	1.793.369
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	1.174.561	1.793.369
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	285.333.356	65.110.006
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	193.464.857	396.690.523
Rémunération de l'apport		694	193.464.857	387.158.830
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		9.531.693
Autres allocataires		697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.625.681.125
8022	375.099.370	
8032	339.192.593	
8042	-271.715	
8052	4.661.316.187	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.152.399.578
8072	448.970.403	
8082		
8092		
8102	329.307.245	
8112	-37.149	
8122	3.272.025.588	
211	<u>1.389.290.599</u>	

GOODWILL**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.136.145.639
8023		
8033		
8043		
8053	5.136.145.639	
8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.733.703.431
8073	360.473.007	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	5.094.176.437	
212	<u>41.969.202</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	371.496.476
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	223.938	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	-364.416.072	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	7.304.342	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	276.859.154
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	345.160	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	-272.877.462	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	4.326.852	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>2.977.490</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11.088.356.583
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	759.034.525	
Cessions et désaffectations	8172	682.603.343	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	-18.132.254	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	11.146.655.510	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.681.750.347
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	490.144.394	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	679.858.265	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	-12.647.787	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	7.479.388.688	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>3.667.266.822</u>	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	59.345.028
8163	5.895.760	
8173	14.943.655	
8183	-16.397	
8193	50.280.736	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	46.662.728
8273	4.545.499	
8283		
8293		
8303	14.943.655	
8313	-383	
8323	36.264.189	
(24)	<u>14.016.548</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	92.750.023
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	15.615.939	
Cessions et désaffectations	8174	139.075	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	108.226.888	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	27.528.166
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	14.617.745	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	139.075	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	42.006.836	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	<u>66.220.052</u>	
Dont			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251	66.220.052	
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	115.679.295
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	4.558.364	
Cessions et désaffectations	8175	5.534.096	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	382.836.437	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	497.540.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100.964.358
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	40.719.891	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	5.534.096	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	285.562.782	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	421.712.934	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>75.827.066</u>	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.306.067
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	1.929.298
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	17.235.365
Plus-values au terme de l'exercice		
8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	<u>17.235.365</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	2.595.177.599
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	1.769.929.663	
Cessions et retraits	8371	932.711.180	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381	119.208.900	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	3.551.604.982	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	108.104.628
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	2.866.916	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	110.971.544	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>3.440.633.438</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.606.111
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	130.910	
Remboursements	8593	71.555	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	1.665.466	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
Connectimmo NV Société anonyme Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Schaerbeek Belgique 0477.931.965	Shares	4.865.300	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	582.052.801	47.146.887
Proximus Global NV Société anonyme Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Schaerbeek Belgique 0861.585.672	Shares	98.758.705	91,30	0,00	31/12/2023	EUR	1.433.748.961	55.557.038
Proximus Luxembourg SA Société anonyme rue du Puits Romain 18 8070 BERTRANGE Luxembourg 15605033	Shares	245.340	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	102.460.631	14.483.302
Proximus NXT IT NV Société anonyme Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Schaerbeek Belgique 0826.942.915	Shares	4.828	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	53.492.310	-675.896
Proximus NXT Nederland B.V Société à responsabilité limitée Krommerwetering 7 3543 AP Utrecht Pays-Bas 30135115	Shares	42.677	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	21.934.983	-428.037
Belgian Mobile ID NV Société anonyme Place Sainte Gudule 5 1000 Bruxelles Belgique 0541.659.084	Shares	90.404	15,00	0,00	31/12/2023	EUR	1.621.487	-604.648

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
Proximus Media House NV Société anonyme Rue Carli 2 1140 Evere Belgique 0875.092.626	Shares	20.000	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	7.288.687	3.723.076
Synductis CV Société coopérative à responsabilité limitée Brusselsesteenweg 199 9090 Melle Belgique 0502.445.845	Shares	310	16,67	0,00	31/12/2023	EUR	21.700	0
Experience@work CV Société coopérative à responsabilité limitée Minderbroedergang 12 2800 Mechelen Belgique 0627.819.632	Shares	30	30,00	0,00	31/12/2023	EUR	211.162	47.434
Tessares NV Société anonyme Rue Louis de Geer 6 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0600.810.278	Shares	43.200	23,18	0,00	31/12/2023	EUR	109.864	-3.278.977
BE-Mobile NV Société anonyme Kardinaal Mercierlaan 1 9090 Melle Belgique 0881.959.533	Shares	177.367	56,43	36,31	31/12/2023	EUR	25.478.283	2.640.818
Cascador BV Société à responsabilité limitée Kardinaal Mercierlaan 1 9090 Melle Belgique 0648.964.048	Shares	4.300	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	10.071.752	-11.026

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
MWingz BV Société à responsabilité limitée Simon Bolivardlaan 34 1000 Bruxelles Belgique 0738.987.372	Shares	1.600.000	50,00	0,00	31/12/2023	EUR	3.200.000	1.608.167
Fiberklaar Midco BV Société à responsabilité limitée Raymonde de Laroche laan 13 9051 Sint-Denijs-Westrem Belgique 0760.489.106	Shares	3.100.001	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	239.988.628	22.361
Unifiber Midco NV Société anonyme Drève Richelle 161 1410 Waterloo Belgique 0771.814.647	Shares	50	49,98	0,00	31/12/2023	EUR	49.999.950	-21.098
Mobile Vikings NV Société anonyme Kempische steenweg 309 , boîte 1 3500 Hasselt Belgique 0886.946.917	Shares	10.000	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	16.794.628	5.709.928
Ads & Data NV Société anonyme Harenseseesteenweg 226 1800 Vilvoorde Belgique 0809.309.701	Shares	8.694	11,20	0,00	31/12/2023	EUR	1.710.698	32.937
aug.e NV Société anonyme Berkenlaan 8 , boîte c 1831 Diegem Belgique 0471.967.356	Shares	15.876	47,50	0,00	31/12/2023	EUR	-1.630.562	-2.776.622

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
Proximus Luxembourg Infrastructure BV Société anonyme Rue du Puits Romain 18 8070 Bertrange Luxembourg 34353281	Shares	1.200	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	5.476.991	2.767.959
Proximus ADA NV Société anonyme Koning Albert II Laan 27 1030 Schaerbeek Belgique 0781.848.902	Shares	100	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	2.927.176	1.975.087
Doktr BV Société à responsabilité limitée Koning Albert II Laan 27 1030 Schaerbeek Belgique 0787.949.212	Shares	999	79,90	0,00	31/12/2023	EUR	492.193	-3.383.678
Flanders Technology & Innovation BV Société à responsabilité limitée Z. 1 Researchpark 160 1731 Zellik Belgique 1003.648.706	Shares	100	11,10	0,00		EUR	0	0
Glasfaser Ostbelgien BV Société à responsabilité limitée Klötzerbahn 24 4700 Eupen Belgique 0791.811.295	Shares	1.577.498	50,00	0,00	31/12/2023	EUR	29.359.410	-1.295.590
Datacenter United Brussels NV Société anonyme Carlistraat 2 1140 Evere Belgique 1015.614.744	Shares	61.500	100,00	0,00		EUR	0	0

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	164.646.809	461.928.877
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	164.326.018	359.049.774
de plus d'un mois à un an au plus	8687		100.000.000
de plus d'un an	8688	320.791	2.879.103
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
Frais à reporter - prestations	27.728.959
Charges financières à reporter	25.878.050
Produits acquis	2.675.543
Frais à reporter - coûts des ventes	24.377.583

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.000.000.000
(100)	1.000.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions au porteur sans mention de valeur

Actions nominatives

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	419.967.441	141.959.551
	580.032.559	196.065.584
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	196.065.584
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	141.959.551

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	46.042.319
8722	15.563.461
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	200.000.000

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT Louizalaan 32 , boîte 4 1050 Ixelles Belgique 0253.445.063	Nominatif	180.887.569	0	53,51
Proximus SA de droit public Koning Albert-II laan 27 1030 Schaerbeek Belgique 0202.239.951	Nominatif	14.707.300	0	4,35
	Dématérialisée	856.161	0	0,25
Carraun Telecom Holdings Limited Priory Office Park, Stillorgan Road, Blackrock Co. Dublin 21 A94 F660 Dublin Irlande	Dématérialisée	20.300.000	0	6,01

Informations supplémentaires

La Société peut, dans les limites légales, acquérir ses propres actions et céder les actions ainsi acquises conformément aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations.

Le conseil d'administration est mandaté par l'article 13 des statuts d'acquérir le nombre maximal d'actions propres autorisé par la loi à un prix ne pouvant être supérieur de cinq pourcent au cours de clôture le plus élevé des trente jours de cotation précédant la transaction ni inférieur de plus de dix pourcent au cours de clôture le plus bas des trente jours de cotation précédant la transaction. Ce mandat est accordé pour une période de cinq ans à compter du vingt-et-un avril deux-mille-vingt-et-un.

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Avantages sociaux pour le personnel et les retraités

334.247.483

Plans mise a disposition

10.355.787

Plans de depart anticipé

50.813.014

Litiges en suspens

26.452.508

Rentes d'accidents de travail

23.882.280

Autres

2.874.594

Démantèlement des sites mobiles

9.907.963

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	519.161.076
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	499.566.922
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	19.594.154
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	147.969.122
Fournisseurs	8871	147.969.122
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	60.000.000

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 727.130.198

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	578.463.436
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	160.885.614
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	17.577.822
Etablissements de crédit	8842	400.000.000
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	149.957.764
Fournisseurs	8872	149.957.764
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 728.421.200

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	3.632.890.989
Emprunts subordonnés	8813	700.000.000
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	2.928.795.346
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	4.095.643
Dettes commerciales	8863	374.111.514
Fournisseurs	8873	374.111.514
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 4.007.002.503

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	109.416.446
Dettes fiscales estimées	450	34.822.239

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	216.738.916

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Intérêts non échus sur emprunts

61.826.577

Droits facturés concernant des périodes ultérieures

24.747.695

Options à émettre

336.761

Swap de taux d'intérêt

113.606.795

Exercice

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110	4.317.075	7.751.681
Reprises		9111	6.891.891	5.658.699
Sur créances commerciales				
Actées		9112	4.022.763	7.562.143
Reprises		9113	7.743.114	9.314.448
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	10.763.733	27.043.413
Utilisations et reprises		9116	11.655.251	4.452.498
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	19.726.247	5.593.000
Autres		641/8	29.803.813	30.800.212
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096	142	131
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	40,7	48,1
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	80.483	94.785
Frais pour la société		617	1.690.759	2.222.024

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	103.909	71.856
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Bénéfices de change incl. Report/Deport		17.145.831	19.403.415
Plus-values sur réalisation d'action propres		143.733	90.179
Autres		2.931.143	4.278.310
Intérêts sur l'IRS		14.011.175	
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	51.693.993	26.899.271
Reprises	6511		12.942.941
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Pertes de change incl. Report/Deport		17.539.173	18.939.066
Moins values sur réalisation d'action propres		3.910.459	4.191.442
Frais bancaires divers		2.490.799	2.267.114
Commissions-use of payment mean		571.675	3.457.880
Autres			1.242.001

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	399.989.456	60.817
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	30.058.431	50.168
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	26.923	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	31.508	50.168
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	30.000.000	
Produits financiers non récurrents	(76B)	369.931.024	10.649
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		10.649
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	369.931.024	
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	65.426.828	14.099.041
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	62.559.911	12.001.099
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	34.747.335	
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	-27.579.044	-40.174.260
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	55.391.621	52.175.360
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	2.866.916	2.097.941
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	2.866.916	2.097.932
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		9
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Changement dans les réserves taxables
Dépenses non admises
Diverses déductions/Exemptions d'impôts

Codes	Exercice
9134	53.366.829
9135	53.366.829
9136	
9137	
9138	2.356.974
9139	2.356.974
9140	
	336.590.977
	105.556.953
	-616.989.929

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Réduction de valeur nette sur les actions
Amortissement sur actions propres
Dépréciations sur participations
Mouvement des provisions (-)
Gain non imposable sur les actions

Exercice
3.910.459
53.284.576
2.866.916
-22.005.458
369.931.024

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives
Excédents d'amortissement

Latences passives
Ventilation des latences passives
Créances douteuses
Provisions Imposables

Codes	Exercice
9141	1.837.358
9142	
	1.837.358
9144	29.913.986
	6.939.110
	22.974.876

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	311.738.340	314.314.902
9146	770.059.753	743.443.728
9147	178.515.935	177.824.630
9148	44.755.321	42.964.262

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	<u>89.474.177</u>
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	89.474.177
 GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Immobilisations Incorporelles

13.706.789

Immobilisations corporelles

513.385.812

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

157.384.151

Devises vendues (à livrer)

9216

157.384.151

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Dans le cadre de la politique de gestion des membres du personnel, Proximus a prévu un plan de pensions complémentaires sous la forme d'un plan « but à atteindre », applicable à Proximus S.A. de droit public et certaines de ses filiales. Les employés de Proximus S.A. de droit public font partie de ce plan de pension complémentaire.

Les droits des participants à ce plan sont reconnus au plus tôt à partir du 01.01.1997. Pour l'exécution des engagements et la gestion des actifs qui sont constitués, un Fonds de Pension a été constitué et reconnu par A.R. du 08.12.1998. En 2015 ce Fonds de Pension a adopté la dénomination "Fonds de Pension Proximus O.F.P" via la modification de ses statuts publiée dans les annexes du Moniteur belge du 09/06/2015.

Sur base d'un calcul actuariel par la méthode PUC (Projected Unit Credit), appuyé sur un taux d'intérêt nominal de 3,20 % et sur l'évolution prévue des rémunérations, l'engagement DBO (Defined Benefit Obligation) vis-à-vis des membres du personnel de Proximus S.A. de droit public s'élève à 696.419KEUR au 31.12.2024.

L'engagement total de ce fonds (Proximus S.A. de droit public et quelques filiales) s'élève à 807.134KEUR au 31.12.2024. Le fonds est alimenté sur base du « periodic cost » annuel, également calculé par la méthode PUC. Au 31.12.2024 ce fonds gère un portefeuille d'investissements de 1.102.912KEUR.

Conformément à l'avis de la CNC 2018/15 émis le 20 juin 2018, en Belgian GAAP, la valorisation des engagements de pension doit être basée sur les salaires actuels sans tenir compte de leur évolution future. En outre, conformément à la législation belge, le portefeuille d'actifs détenue par le fonds de pension couvre largement les droits acquis calculés de façon prudente au 31/12/2024. De ce fait, il ne faut pas reconnaître de provision pour sous- financement dans les comptes annuels statutaires belges.

Le Leadership Squad participe à un régime de pension complémentaire entièrement financé par Proximus, qui consiste en un « Plan à Prestations Définies ». Ce régime correspond donc à une promesse faite par l'entreprise d'un certain montant à l'âge de la retraite, basé sur les règles du plan, un montant qui ne dépend pas du rendement d'un investissement. Sur la base d'un calcul actuariel selon la méthode PUC (Project Unit Credit), basé sur un taux d'actualisation nominal de 3,15 % et l'évolution attendue des salaires, le montant total des obligations DBO (Defined Benefit Obligation) s'élève à 6.841K EUR au 31 décembre 2024.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

L'option de vente fait référence au droit accordé par Proximus aux participations ne donnant pas le contrôle d'une de ses filiales de vendre leurs actions.

Exercice

7.500.000

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

APERÇU DES AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements :

Currency and Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt fixe contre un variable)	10.882.069
Engagement de location de	
bâtiments	323.791.708
sites	79.138.510
équipement technique de réseau	10.758.373
véhicules	46.117.748

Garanties reçues :

pour couverture de Proximus S.A. de droit public des banques (garanties bancaires)	32.062.951
pour couverture d'engagements de tiers vis-à-vis de Proximus S.A. de droit public des banques (garanties bancaires)	30.651.391
garanties reçues de tiers	5.000.000
comme dépôts à la Caisse des Dépôts et Consignation	1.493.665

Droits :

Droit de ligne de crédit long terme	50.000.000
Droit de ligne de crédit court terme	725.000.000
Droit de ligne de crédit chez Proximus S.A.	156.879.637
Droit d'émission de "Commercial papers"	1.000.000.000
Dont émis	0
Droit d'émission d'Euro Medium Term Notes	5.000.000.000
Dont émis	3.600.000.000
Currency and Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt fixe contre un variable)	10.882.069

Certaines facilités de crédit sont conditionnelles au respect de certains ratio's d'endettement au niveau du groupe.

Proximus donne à certaines de ses filiales des « support letters » qui donnent l'assurance qu'elles peuvent satisfaire à leurs obligations financières.

Proximus a souvent, pour les lieux loués où elle installe des antennes pour son réseau, une obligation de rendre les lieux à la fin de la convention dans leur état original.

HCL

En 2021, Proximus a conclu un partenariat avec HCL Technologies par lequel cette société exploite et maintient l'infrastructure de cloud privé de Proximus. HCL et Proximus ont conclu un arrangement de financement d'actifs (montant nominal de 65 millions d'euros) pour l'infrastructure qui reste dans les centres de données de Proximus et sous le contrôle de Proximus, qui est reconnue comme une vente et un crédit-bail en BEGAAP et pour laquelle Proximus a l'obligation de racheter les actifs.

Contingences et engagements en relation avec les coentreprises et les entités associées de fibre (Fiberklaar, Unifiber et Glasfaser Ostbelgien):

- Imposés aux entités de fibre :
 - Après la période de déploiement, Unifiber est tenue de respecter les ratios cibles de dette nette/EBITDA définis dans leurs accords d'actionnaires. La trésorerie disponible doit être utilisée pour atteindre ces objectifs en priorité avant toute distribution aux actionnaires.

- Imposé aux actionnaires des entités fibre
 - Proximus a l'obligation contractuelle de soutenir financièrement Unifiber en acquérant un volume prédéfini de connexions fibre pour les zones déjà déployées. Cela se fera par la migration complète de sa base de clients et l'abandon de son réseau cuivre quelques années après l'achèvement du déploiement de la fibre. Pour Glasfaser Ostbelgien, il n'y a pas de volume prédéfini, mais il y a toujours l'engagement de migration.
 - Lors de la survenance d'un "Flip Over Event" (tel que l'achèvement du déploiement du réseau sur un nombre ciblé de foyers, une date prédéfinie, etc.), les actionnaires des entités fibre sont obligés de transférer le nombre minimum d'actions requis à Proximus pour que ce dernier obtienne le contrôle en ayant la majorité des actions. Si nécessaire, et de la manière la plus limitée possible, des adaptations pourraient être apportées aux accords d'actionnaires afin d'assurer le contrôle par Proximus après le Flip Over. Le premier changement de contrôle devrait avoir lieu en 2031.
 - Au moment du Flip Over, Proximus a le droit d'acquérir le nombre d'actions nécessaire pour détenir au moins 50% plus une et jusqu'à 75% moins une des actions de Glasfaser Ostbelgien.
 - Unifiber et Glasfaser Ostbelgien maximiseront leur financement par la dette et les flux de trésorerie opérationnels. Les actionnaires compléteront les besoins de financement restants par une injection de capital, au prorata de leur part.
 - Toutes les actions détenues par Midco Unifiber dans Unifiber sont mises en gage auprès des institutions financières dans le cadre des arrangements de financement obtenus par Unifiber. Il en va de même pour les actions détenues dans Glasfaser Ostbelgien.

Droits d'utilisation du spectre

Proximus a obtenu des licences de spectre moyennant une contrepartie composée d'une "redevance unique" capitalisée, amortie et payée en versements annuels, ainsi que du paiement de redevances annuelles indexées, que le Groupe considère comme variables et conditionnelles. Ces redevances annuelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Leur valeur actuelle nette s'élève à 262 millions d'euros, sur la base d'un taux d'actualisation de 3,3 %.

Activités de centre de données

Proximus SA s'est engagée à vendre ses activités de centre de données en transférant les actions de sa filiale, Datacenter United Brussels, à DCU Invest NV. L'activité de centre de données est évaluée à 128 millions d'euros.

Avant la vente des actions, Proximus SA transférera les activités de centre de données à Datacenter United Brussels par le biais d'une contribution en nature de l'unité commerciale de centre de données par Proximus NV. De plus, ConnectImmo SA (une filiale à 100%) contribuera les bâtiments à Evere et à Malines liés aux activités de centre de données de Proximus SA à Datacenter United Brussels par le biais d'une scission partielle de ConnectImmo, en échange d'actions de Datacenter United Brussels émises à Proximus SA.

Taxe sur les pylônes

En 2024, il y a eu des évolutions positives et négatives dans la jurisprudence qui ont abouti à une révision des provisions avec un impact net limité. La position reprise dans ces comptes reflète la meilleure estimation du management sur le résultat final probable.

UNITE T.V.A.

La société est membre d'une unité TVA., dénommée 'Proximus VAT Group', établie le 1er octobre 2010, sous le numéro de TVA BE0829.001.392. Tous les membres de l'unité TVA sont solidairement tenus vis-à-vis de l'Etat du paiement de la TVA, des intérêts, des amendes et des frais exigibles du fait des opérations des membres de l'unité TVA. Au 31/12/2024, les membres du Groupe TVA de Proximus sont: Proximus S.A. de droit public, Proximus NXT IT., ConnectImmo S.A., Be-Mobile S.A., ClearMedia S.A., Davinsi Labs S.A., Proximus Luxembourg Technology Services, Codit, Codit Holding, Codit Managed Services, Mobile Vikings S.A, Proximus ADA S.A., Telesign Belgium SRL, DOKTR SRL et depuis 01/10/2024 Fiberklaar SA et Fiberklaar Midco SA.

Plaintes et procédures judiciaires

Nos règlements et procédures sont établis en vue de garantir la conformité avec les lois applicables, les obligations en matière de comptabilité et de rapportage, les réglementations et prescriptions fiscales, y compris celles imposées par les pays étrangers, l'UE, ainsi qu'avec les lois sociales.

La complexité de l'environnement juridique et réglementaire dans lequel nous opérons ainsi que les coûts de conformité augmentent tous les deux en raison de l'augmentation des obligations. De plus, des lois étrangères et supranationales peuvent parfois entrer en conflit avec les lois nationales. Le défaut de conformité à ces multiples lois, obligations réglementaires et réglementations de même que les modifications de celles-ci ou de la manière dont elles sont interprétées ou mises en œuvre, peut avoir des conséquences dommageables en termes de réputation, responsabilité, amendes et pénalités, augmentation de la charge fiscale ou encore du coût de mise en conformité réglementaire et partant, influencer les états financiers.

Le secteur des télécommunications et des entreprises de services connexes se caractérise par l'existence d'un grand nombre de brevets et de marques. Les litiges fondés sur des allégations de violation de brevet ou autres violations des droits de propriété intellectuelle sont habituels. En raison de l'augmentation du nombre de nouveaux venus sur le marché et du chevauchement croissant des fonctions des produits, la probabilité de plainte pour violation des droits de propriété intellectuelle contre Proximus s'accroît.

Proximus est actuellement impliqué dans divers litiges et procédures judiciaires, y compris celles pour lesquelles des provisions ont été constituées et celles qui sont décrites ci-dessous, pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées ou pour une partie limitée seulement et ce dans les différents pays où elle exerce ses activités. Ces procédures comprennent également les recours intentés contre des décisions de l'IBPT, de l'Autorité Belge de Concurrence ou encore l'Autorité Belge de Protection des données d'une part ainsi que les procédures à l'encontre des administrations fiscales belges.

1. Dossiers liés à l'accès à la large bande/diffusion

Du 12 au 14 octobre 2010, la direction belge générale de la concurrence a procédé à une perquisition dans les bureaux de Proximus à Bruxelles. Cette enquête concerne des accusations de Mobistar et KPN à propos des services DSL de gros dans lesquels Proximus aurait conduit des pratiques d'obstruction. Cette mesure est sans préjudice du résultat final à l'issue de l'enquête complète. A la suite de cette perquisition, la direction générale de la concurrence devra examiner tous les éléments pertinents de l'affaire. En définitive, il reviendra à l'Auditeur de proposer une décision en vue de son adoption par le Conseil de la Concurrence. Tout au long de cette procédure, Proximus sera en mesure de faire entendre son point de vue. (Cette procédure peut durer plusieurs années).

Au cours de la perquisition d'octobre 2010, un grand nombre de documents ont été saisis (documents électroniques comme la copie complète de « mail box » et d'archives et autres fichiers). Proximus et l'Auditeur ont échangé largement leurs points de vue respectifs sur la façon de traiter les données saisies. Proximus souhaitait assurer que le « legal privilege » (LPP) des avocats et la confidentialité des avis des juristes d'entreprise soient garantis. De plus, Proximus cherchait à éviter que les autorités de concurrence accèdent à des données sensibles qui étaient en dehors de l'objet de l'enquête. N'ayant pu convaincre l'Auditeur de sa position, Proximus a entamé deux procédures : une devant la Cour d'Appel de Bruxelles et une autre devant le Président du Conseil de la Concurrence visant à suspendre la communication à l'équipe d'enquête des données « LPP » et des données hors sujet. Le 5 mars 2013, la Cour d'Appel a rendu une décision favorable dans le cadre du recours introduit au cours de duquel elle a statué que les enquêteurs n'ont pas le pouvoir de saisir les documents contenant des avis des juristes d'entreprise et les documents hors objet de l'enquête et que ces documents doivent être écartés ou détruits. Il faut noter que cette décision est relative à la procédure et ne porte pas sur le fond de l'affaire.

Le 14 octobre 2013, l'autorité de concurrence a introduit un pourvoi en cassation contre cette décision. Proximus s'est jointe à la procédure en cassation. Finalement, le 22 janvier 2015, La Cour de Cassation a décidé de confirmer l'arrêt du 5 mars 2013, à l'exception d'une restriction relative aux documents plus anciens, qui a été annulée. Il appartient à la Cour d'appel de prendre une nouvelle décision concernant cette dernière restriction.

En mars 2014, KPN a retiré sa plainte, Mobistar reste le seul plaignant.

2. Dossiers liés aux tarifs on-net mobiles

Dans la procédure, faisant suite à une plainte introduite par KPN Group Belgium en 2005 auprès du Conseil belge de la concurrence, ce dernier a confirmé le 26 mai 2009 une des cinq accusations d'abus de position dominante avancées par l'Auditorat le 22 avril 2008, à savoir la pratique, dans les années 2004 et 2005, d'un "ciseau tarifaire" sur le marché professionnel. Le Conseil belge de la concurrence a considéré que les tarifs des appels entre clients de Proximus ("tarifs on-net") étaient inférieurs à ceux facturés par Proximus aux concurrents pour la terminaison d'un appel de leurs réseaux sur le réseau de Proximus (= tarifs de terminaison), majorés d'un certain nombre de coûts jugés pertinents. Toutes les autres accusations de l'Auditorat ont été rejetées. Le Conseil de la concurrence a également infligé une amende de 66,3 millions EUR à Proximus (anciennement Belgacom Mobile) pour abus de position dominante sur le marché pendant les années 2004 et 2005. Proximus a été contraint de payer cette amende avant le 30 juin 2009 et a comptabilisé cette dépense (nette de provisions existantes) comme charge dans le compte de résultats du deuxième trimestre de 2009.

Proximus a introduit un recours contre la décision du Conseil de la concurrence auprès de la Cour d'appel de Bruxelles, et dispose d'arguments à l'encontre d'un grand nombre d'éléments repris dans le jugement, entre autres le fait que l'impact sur le marché n'a pas été examiné. KPN Group Belgium et Mobistar ont également introduit un recours contre cette même décision.

Suite à l'accord transactionnel du 21 octobre 2015, les appels de Base et Mobistar contre les décisions de l'autorité belge de concurrence ont été retirés. Proximus poursuit cependant la procédure en appel contre cette décision.

Dans son arrêt intermédiaire du 7 octobre 2020, la Cour d'Appel de Bruxelles a annulé partiellement la décision du 26 mai 2009 du Conseil de la Concurrence, se basant sur le raisonnement que (i) l'Autorité belge de la concurrence ne pouvait pas constater l'existence d'un abus de position dominante en 2004 sur la base des documents saisis lors de la perquisition illégale, alors que (ii) les documents saisis lors de la perquisition illégale n'étaient pas indispensables pour prouver l'existence d'un abus en 2005. En conséquence, la Cour a décidé que la procédure devait se poursuivre uniquement pour la dernière période (tant pour les autres arguments de procédure que sur le fond). Proximus a lancé un « pourvoi en cassation » contre l'arrêt dans la mesure où, selon Proximus, la décision n'aurait pas dû être annulée partiellement (2004), mais bien totalement (2004 et 2005), précisément à cause de l'illégalité de la perquisition.

Ce « pourvoi en cassation » a été rejeté le 12 janvier 2023, ce qui veut dire que la procédure devant la Cour d'Appel de Bruxelles se poursuit.

En octobre 2009, sept parties (Telenet, KPN Group Belgium (anciennement Base), KPN Belgium Business (Tele 2 Belgium), KPN BV (Sympac), BT, Verizon, Colt Telecom) ont assigné Belgacom Mobile (aujourd'hui Proximus et désigné ci-dessous comme Proximus) devant le Tribunal de commerce de Bruxelles en formulant des griefs similaires à ceux de l'affaire mentionnée ci-dessus (en ce compris le fait que les tarifs Proximus à Proximus constitueraient un abus de la prétendue position dominante de Proximus sur le marché belge), mais se référant à des périodes différentes selon les plaignants, en particulier de 1999 à ce jour (avec une demande de 1 EUR à titre provisionnel et de la désignation d'un expert pour évaluer précisément le dommage). En novembre 2009, Mobistar a introduit une demande similaire pour la période postérieure à 2004.

Suite aux accords conclus avec Telenet, KPN, BASE Company et Orange, les seuls plaignants restants sont BT, Verizon et Colt Telecom.

Le 17 juin 2024, le Tribunal de commerce de Bruxelles a décidé de nommer des experts. Suite à cette décision, les parties ont entamé des discussions de règlement, ce qui a conduit à un accord le 26 décembre 2024, mettant définitivement fin à cette procédure.

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	3.440.633.438	2.487.072.971
Participations	(280)	3.440.633.438	2.487.072.971
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	115.986.970	304.914.121
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	115.986.970	304.914.121
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	1.029.665.096	1.556.537.194
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	1.029.665.096	1.556.537.194
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	89.474.177	101.046.300
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	108.297.567	245.110.192
Produits des actifs circulants	9431	3.797.672	2.384.332
Autres produits financiers	9441	1.809.724	4.800.977
Charges des dettes	9461	29.579.482	28.201.053
Autres charges financières	9471	2.251.032	3.069.614
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	48.670.811	151.631.948
9263	48.670.811	151.631.948
9273		
9283		
9293	9.173.094	3.330.308
9303		
9313	9.173.094	3.330.308
9353	7.991.441	6.191.310
9363		
9373	7.991.441	6.191.310
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

--

Informations supplémentaires

Proximus SA de droit public fournit des services de télécommunications à l'État belge, à différentes administrations de l'État belge et à diverses entreprises contrôlées par l'État. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations et à ces diverses entreprises contrôlées par l'État ne représentent pas une composante significative des revenus nets de Proximus SA de droit public.

Concernant les transactions avec les membres des organes dirigeants, de supervision ou directeurs, référence est faite à la section "déclaration de gouvernance d'entreprise" dans le rapport de gestion et au rapport de rémunérations où les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et des membres du Leadership Squad sont détaillées.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	3.527.349
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	434.268
95061	94.585
95062	
95063	257.120
95081	
95082	
95083	482.375

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
1 IRCS	Devise et intérêts	Couverture	10.882.069		-876.744		55.914
Swap de taux d'intérêt	taux d'intérêt	Couverture	600.000.000		0		0
Swap de taux d'intérêt	taux d'intérêt	Couverture	500.000.000		0		0
Swap de taux d'intérêt	taux d'intérêt	Couverture	500.000.000		55.732.693		57.663.315
Zero collar swaption	taux d'intérêt	Couverture	500.000.000		12.211.143		13.398.231
Contrat d'achat à terme devises	Devise	Couverture	61.632.053		-3.310.169		1.885.049
Contrat d'achat d'électricité virtuelle	Coût de l'électricité	Couverture	0		-3.536.187		-3.272.662

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion***

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)^z

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations^z~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable^z (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation^z~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation^z:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus^z:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations****Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

Codes	Exercice
9507	1.562.926
95071	166.985
95072	
95073	257.120
9509	540.011
95091	704.596
95092	
95093	482.375

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont conformes aux dispositions de l'A.R. du 29 avril 2019 livre 3 exécution de la loi sur les sociétés et les associations.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

BILAN

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'émission d'emprunts sont intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais d'établissement importants peuvent être activés et amortis sur 5 ans. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis. Les frais de restructuration sont imputés à l'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas inclus.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques :

- Goodwill: sur la durée d'utilisation, si celui-ci ne peut être estimée de manière fiable entre 5 et 10 ans
- Software: 5 ans ou la durée de la licence si elle est inférieure à 5 ans
- Licences de réseau: sur la période de la licence
- Droits d'utilisation, droit d'émission et du football : sur la période du contrat
- Base de données clients et marques: 3 à 10 ans

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Le goodwill généré par la fusion de début 2010 est amorti sur 15 ans. Cette période d'amortissement est justifiée par la durabilité de la rentabilité attendue de l'ensemble des entreprises fusionnées.

Le goodwill résultant de la fusion de Wireless Technology en 2016 est amorti sur une période de 10 ans. Cette durée d'amortissement reflète la durée d'utilité sur laquelle il est attendu que les avantages économiques de l'actif dans la réorganisation de l'entreprise seront consommés par Proximus.

Le goodwill résultant de la fusion de Scarlet est amorti sur 3 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas incorporés.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations corporelles ayant une durée de vie utile limitée sont amorties selon la méthode linéaire (sauf pour les immobilisations corporelles acquis en 2018 et 2019).

Les immobilisations corporelles acquises en 2018 et 2019 sont amorties selon la méthode dégressive annuelle en utilisant le double du taux de l'amortissement linéaire avec un maximum de 40% de la valeur d'achat initiale.

Lors de la détermination du montant amortissable, il est tenu compte d'une valeur résiduelle si celle-ci peut être déterminée de manière précise, qu'elle est significative et que la réalisation est suffisamment certaine.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques:

	Durée de vie (en année)
Terrains et bâtiments	
- Terrains	illimitée
- Bâtiments et équipements des bâtiments	22 - 33
- Aménagements dans les bâtiments	3 - 10
- Améliorations dans les bâtiments loués	3 - 10
Equipement technique et de réseau	
- Câbles et tubes	15 – 20
- Centraux	8 – 10
- Equipements de transmission	6 – 8
- Réseau d'accès radio	6 – 7
- Sites mobiles et équipements de l'aménagement des sites	5 – 10
- Equipements installés chez les clients	2 – 8
- Equipements de réseau data et autres équipements de réseau	2 – 15
Mobilier et véhicules	
- Mobilier et matériel de bureau	3 – 10
- Véhicules	3 – 10

Les actifs immobilisés en location-financement et droits similaires sont amortis suivant la durée de vie du bien immobilier comme mentionné au contrat.

Les immobilisations en cours et acomptes versés sont amortis sur la même durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les immobilisations corporelles qui sont mises hors service sont évaluées à la valeur nette comptable ou à la valeur de réalisation attendue si elle est inférieure. Elles ne sont plus amorties.

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat ou la valeur d'apport. Seuls les coûts d'achats accessoires importants sont activés.

Des réductions de valeur sont actées si une moins-value ou une dépréciation durable est constatée, justifiée par la situation, la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues, en tenant compte de l'avis CNC 126-8.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsqu'à la date d'échéance le paiement est devenu partiellement ou complètement incertain.

CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances exprimées en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la livraison. Les créances en valeurs étrangères sont réévaluées au cours de clôture.

Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le paiement est partiellement ou complètement incertain.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les stocks d'approvisionnements et de marchandises sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Lors de l'établissement de l'inventaire annuel, la méthode du Prix Moyen Pondéré est utilisée pour évaluer les différentes subdivisions de cette rubrique.

Des réductions de valeurs sont actées si la valeur de vente ou de marché est inférieure à la valeur d'acquisition ou pour tenir compte des risques inhérents à la nature des produits.

Les commandes en cours d'exécution et les encours de fabrication sont évalués au coût de revient ou à la valeur du marché (si celle-ci est inférieure au coût de revient).

Les projets de l'activité ICT (commandes en cours d'exécution) sont pris en résultat en fonction de leur pourcentage d'avancement.

CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le remboursement est partiellement ou complètement incertain.

Les créances en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la livraison et sont réévaluées au cours de clôture.

PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières, et à leur valeur d'acquisition, prix d'acquisition sans frais complémentaires, dans les autres cas.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale ou sur la valeur d'acquisition, lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture du bilan est inférieure à la valeur actée auparavant.

Pour la détermination de la valeur de réalisation des actions propres il est d'une part tenu compte du prix de marché à la date de l'exercice et d'autre part du prix d'exécution des options pour lesquelles ces actions sont tenues.

Les placements de trésorerie en valeurs étrangères sont convertis, en fin d'exercice, en EUR au cours en vigueur à la clôture du bilan.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale. Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale actée auparavant. Les valeurs disponibles en valeurs étrangères sont réévaluées en EUR au cours officiel à la clôture du bilan.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

A la clôture du bilan, il est établi un inventaire de tous les risques prévisibles et pertes probables qui ont leur origine dans le courant de l'exercice ou pendant les exercices précédents. Une provision est constituée sur base d'une estimation fiable du risque au moment de l'établissement des comptes. Elle représente la meilleure estimation des charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date de clôture du bilan.

Dans le cadre des plans de départ, des provisions sont constituées dès approbation en commission paritaire. Elles représentent la valeur actuelle des avantages accordés durant la période d'inactivité tant pour les bénéficiaires actuels que futurs.

Dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi, une provision est constituée aussi bien pour les bénéficiaires actuels que pour les futurs. Pour les bénéficiaires actuels la provision est déterminée comme une valeur actuelle de l'obligation en vertu des avantages accordés. Pour les bénéficiaires futurs cette provision est constituée au fur et à mesure en fonction des années de service afin qu'au moment de la mise à la pension, la provision atteigne aussi la valeur actuelle des obligations en vertu des avantages accordés.

La provision pour sinistres à régler aux tiers concernant les véhicules, qui est constituée par la société comme « propre assureur », est valorisée via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2014 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément aux articles 3:54 de l'A.R. du 29 avril 2019.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les dettes en devises étrangères sont converties en EUR comme suit :

- les emprunts en devises au cours en vigueur à l'instant où l'emprunt est contracté ;
- les dettes commerciales au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la réception du bien ou service.

Les dettes commerciales et les dettes financières non couvertes pour risque de change libellées en devises étrangères sont réévaluées au taux de clôture.

ECARTS DE CONVERSION

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation sont repris au compte de résultats.

COMPTE DE RESULTATS

Les postes du compte de résultats sont évalués à leur valeur nominale. Les productions immobilisées sont comptabilisées au coût de revient sans incorporation de frais indirects.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits sont enregistrés sur la période à laquelle ils se rapportent, indépendamment de leur encaissement.

Le chiffre d'affaires tient compte des remises commerciales et de celles liées aux volumes.

Les flux de revenus spécifiques et leurs critères de comptabilisation sont les suivants :

- Les revenus générés par le trafic de téléphonie fixe, mobile et de carrier sont comptabilisés sur la base de leur utilisation;
- Les revenus générés par les frais de raccordement et d'installation sont comptabilisés parmi les revenus au moment du raccordement ou de l'installation;
- Les revenus issus de la vente d'équipements de communication sont comptabilisés dès la livraison au distributeur externe ou dès la fourniture par une boutique propre de Proximus au client final;
- Les revenus relatifs aux redevances de location mensuelles, à l'abonnement mensuel et aux droits d'accès, dans le cadre des revenus de téléphonie fixe, mobile, internet et télévision digitale sont comptabilisés en résultat sur base de la période de fourniture des services;
- Les revenus "prepaid", comme les revenus issus des cartes prépayées de téléphonie fixe et mobile, sont reportés et comptabilisés en résultat sur la base de l'utilisation des cartes;
- Les revenus de maintenance sont pris en compte de résultats pro rata temporis, tout au long de la période de maintenance.
- Les revenus de l'activité ICT liés aux projets sont pris en compte de résultats en fonction de leur pourcentage d'avancement (stade d'achèvement).

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés, en annexe, par catégorie, à la valeur nominale de l'engagement qui figure au contrat ou, à défaut de celui-ci, à leur valeur estimée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AFFECTATION DU BENEFICE ET EVOLUTION DES RESERVES

En 2024, le bénéfice de l'exercice à affecter se chiffre à 360.486.285 EUR.

- 5 % de ce bénéfice net est à affecter à la réserve légale. Etant donné que cette obligation n'est plus d'application lorsque la réserve légale a atteint 10% du capital, limite atteinte entre temps, il n'y a pas d'affectation à la réserve légale.
- Il y a un bénéfice reporté des exercices précédents de 65.110.006 EUR.

Le bénéfice à affecter s'élève alors à 425.596.291 EUR. L'affectation suivante sera proposée à l'Assemblée Générale d'avril 2025.

- 53.201.922 EUR affectation net sur les capitaux propres (réserves), détaillé comme suite:
 - 53.618.143 EUR prélèvement sur les réserves disponibles;
 - 758.340 EUR prélèvement sur les réserves principalement dans le cadre des exercices d'options sur actions;
 - 758.340 EUR affectation aux réserves disponibles;
 - 416.221 EUR affectation aux autres réserves (indisponibles) pour la rémunération des actions propres.
- 193.464.857 EUR la rémunération du capital (dividendes brutes) comme décidé par l'Assemblée Générale. Ce montant peut être détaillé comme suit :
 - 161.339.937 EUR a été versé le 06 décembre 2024 comme dividende intérimaire;
 - 121.247 euros ont également été récupérés en 2024 en raison de l'évolution des stocks de trésorerie;
 - 32.246.167 EUR, le montant restant qui sera versé en avril 2025.
- Le bénéfice à reporter qui en résulte se chiffre à 285.333.356 EUR.

ETAT RECAPITULATIF des comptes relatifs aux TACHES DE SERVICE PUBLIC (obligation imposée par l'art. 27 de la loi du 21.03.1991)

L'article 155 de la loi du 13 juin 2005 concernant la communication électronique a annulé le chapitre V de la loi du 21 mars 1991, qui traitait du service de télécommunication public (plus précisément des tâches du service public) et l'a remplacé par les dispositions du chapitre I, qui traite du service universel (art. 68 à 104 y compris), du titre IV de la nouvelle loi. Cependant l'article 86ter de la loi du 21 mars 1991 a été maintenu et a été repris tel quel sous le chapitre II – Services supplémentaires du titre IV de la loi du 13 juin 2005 (art. 105 à 107 y compris). Les chiffres ci-dessous contiennent les missions d'intérêt général comme définies dans les articles de la loi et dans article 4 du contrat de gestion.

1. Ventes et prestations	0,00	EUR
2. Coûts des ventes et des prestations	316.991,49	EUR
Résultat d'exploitation (perte)	(316.991,49)	EUR

Les calculs sont faits sur base d'un modèle de coûts développé par Proximus S.A. de droit public pour les produits qui répondent aux exigences du contrat de gestion, sur base des critères relatifs à l'économie de l'entreprise en tenant compte de la durée de vie escomptée des produits.

SUBSIDE EN CAPITAL

En 2024, Proximus a été attribué des subsides en capital de pouvoirs ou institutions publics pour un montant 477.460 EUR.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	7.915,3	5.586,3	2.329,0
Temps partiel	1002	1.016,1	466,4	549,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	8.686,0	5.947,1	2.738,9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	11.823.225	8.534.622	3.288.603
Temps partiel	1012	1.103.359	528.578	574.781
Total	1013	12.926.584	9.063.200	3.863.384
Frais de personnel				
Temps plein	1021	809.155.619	584.001.161	225.154.458
Temps partiel	1022	75.521.626	36.169.195	39.352.431
Total	1023	884.677.245	620.170.356	264.506.889
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	12.210.696	8.559.858	3.650.838

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	8.996,3	6.183,8	2.812,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	13.356.275	9.399.161	3.957.114
Frais de personnel	1023	879.729.356	621.562.103	258.167.253
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	11.836.859	8.363.189	3.473.670

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	7.686	975	8.425,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	7.545	975	8.284,2
Contrat à durée déterminée	111	141		141,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	5.403	442	5.745,4
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1.470	209	1.631,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	1.266	105	1.346,1
de niveau universitaire	1203	2.667	128	2.767,8
Femmes	121	2.283	533	2.679,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	529	259	717,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	506	151	619,6
de niveau universitaire	1213	1.248	123	1.342,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	161	2	162,3
Employés	134	7.513	973	8.250,9
Ouvriers	132			
Autres	133	12		12,0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	40,7	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	80.483	
Frais pour la société	152	1.690.759	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	293	3	295,4
210	137	3	139,4
211	156		156,0
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	729	103	809,2
310	640	103	720,2
311	89		89,0
312			
313			
340	118	47	154,4
341			
342	86	7	91,3
343	525	49	563,5
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5.639	5811	2.647
5802	242.225	5812	103.780
5803	21.760.897	5813	9.323.327
58031	21.555.908	58131	9.235.501
58032	204.989	58132	87.826
58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821	5.167	5831	2.512
5822	133.077	5832	77.795
5823	11.955.305	5833	6.988.925
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

BILAN SOCIAL

Commentaires sur les codes 109, 110, 209, 210, 309 et 310

Ces codes peuvent être divisés en deux parties : a. personnel statutaire
b. personnel contractuel

Code 109 & 110 :

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 109	1.177	270	1.378
Personnel contractuel	code 110	6.398	705	6906,2

Code 209 & 210 :

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 209	0	0	0,0
Personnel contractuel	code 210	137	3	139,4

Code 309 & 310 :

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 309	101	37	129,4
Personnel contractuel	code 310	539	66	590,8

Numéros des comités paritaires dont dépend l'entreprise :
Proximus SA de droit public a son propre Comité Paritaire National.

Code 1023

Le code 1023 du bilan social reprend les coûts du personnel relatifs aux membres du personnel pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA, plus précisément :

- les frais repris à la rubrique 62

Comme en 2023, le split hommes /femmes du code 1023 pour l'année 2024, a été établi principalement sur base d'un inventaire complet et d'une répartition hommes/femmes des données salariales provenant du calcul de la paie de l'année 2024.

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2024, Proximus a reçu des subventions pour la formation des travailleurs pour un montant de 131.954,74 EUR dans le cadre des congés-éducation payés relatifs à l'année 2023.